

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État
Avis n° 2026-21	
Date de validation 03/08/2026	Plan de gestion 2026-2036 de la réserve naturelle nationale d'Ossau (64)

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement, le plan de gestion 2026-2036 de la réserve naturelle nationale d'Ossau (64). Il s'agit du troisième plan de gestion pour cette réserve.

Le projet de plan de gestion est présenté pour les dix prochaines années et réaffirme la réserve comme un territoire privilégié d'expérimentation scientifique en lien avec les laboratoires de recherche. L'une des priorités majeures est l'étude des taux de survie de deux rapaces (Vautour fauve et Vautour percnoptère), qui s'appuiera sur des opérations de baguage et de contrôle de bagues. Parallèlement, un programme mené avec le CNRS et le projet transfrontalier Poctefa permettra de suivre l'état sanitaire des vautours et d'analyser leurs déplacements.

La réserve souhaite également combler ses lacunes de connaissance sur des groupes taxonomiques moins étudiés ou dont les connaissances sont anciennes et à actualiser, tels que les orthoptères et la flore, en contribuant aux dispositifs de suivi nationaux. À ce titre, des inventaires botaniques reprendront des transects réalisés il y a trente ans afin de localiser précisément les stations de la Boucage à feuille de berle (*Pimpinella siifolia*) et d'établir un protocole de suivi à long terme. La réserve prévoit également d'expérimenter des dispositifs innovants pour la gestion des points d'eau afin de réduire la mortalité des rapaces et d'atténuer les conflits avec les éleveurs pour le bétail domestique durant les périodes de pénurie d'eau.

La réserve s'appuie sur une légitimité historique forte, reconnue comme « site de référence pour les Pyrénées » et un des plus anciens, avec le Pays basque, lieux de reproduction d'une population de vautours fauves non introduite.

L'organisation de la connaissance a progressé grâce à la mise en place de bases de données permettant un transfert systématique et annuel des informations vers l'INPN. De plus, le diagnostic territorial de 2024 souligne que la réserve bénéficie d'une bonne acceptation locale, les acteurs du territoire la considérant comme un outil à la fois efficace et indispensable pour la conservation de la biodiversité.

La situation financière, fortement dégradée du Parc National (à la limite de la mise sous tutelle), qui assure la gestion du site, jointe à l'absence de dotation spécifique pour la réserve depuis dix ans, fragilise le fonctionnement du site. En conséquence, le temps de travail alloué au conservateur est devenu insuffisant, ne représentant que 5 % d'un équivalent temps plein (ETP).

Le diagnostic d'ancrage territorial révèle que si la réserve est jugée efficace et importante, l'intérêt des acteurs locaux s'est amoindri avec un sentiment d'implication jugé faible.

La fermeture, il y a quatre ans, de l'espace muséographique de la Falaise aux vautours prive la réserve d'un point d'accueil et de connaissance à destination du public.

Sur le terrain, la gestion est compliquée par un cadre juridique ancien, notamment en ce qui concerne les dates de fermeture de la chasse qui ne correspondent pas à l'évolution de la phénologie de reproduction des rapaces, notamment du Vautour fauve. Les conflits d'usage persistent, tel que des débordements d'écobuage qui ont conduit à des procédures judiciaires.

A noter que la régulation du sanglier au sein de la réserve et tel que rédigé dans l'arrêté de création risque de poser des difficultés si le sanglier est reconnu comme « ESOD » au cours du futur schéma départemental de gestion cynégétique. Il conviendra de trouver un mode opératoire qui permette de l'effectuer si besoin, avec le minimum de perturbations sur les rapaces au moment de la reproduction.

Il est nécessaire de renforcer l'appropriation territoriale de la réserve par les acteurs locaux. Plusieurs pistes de communication sont envisagées : création d'un bulletin d'information annuel, formation des accompagnateurs en montagne comme relais auprès du public (relancer l'idée de label sur parcours réserve comme fait dans le passé), et développement d'outils numériques (geocaching Terra Aventura).

Le plan prévoit 66 opérations pour un budget estimé à 1,5 million d'euros sur 10 ans, nécessitant 1,25 ETP. Le rapporteur du CSRPN souligne la qualité du travail réalisé pour la rédaction de ce projet de nouveau plan de gestion.

Le CSRPN insiste sur la nécessité de continuer à encourager l'équarrissage naturel, conformément au Plan National d'Action.

Les membres ont discuté du programme d'étude des taux de survie via le baguage et du suivi sanitaire, incluant l'étude des déplacements de vautours selon l'aérologie.

Ces données sont importantes pour le suivi des populations, le CSRPN note que le taux de survie des jeunes vautours est passé de 65 % à 50 %, un indicateur critique de dégradation. Le CSRPN fait toutefois remarquer que, pour une espèce longévive comme le Vautour fauve, ce paramètre de la survie des jeunes n'est pas le plus critique, c'est celui de la survie adulte, indicateur qui ne fait plus l'objet de suivi aujourd'hui.

Le contrôle visuel des bagues étant désormais quasi inexistant, le CSRPN pense qu'il conviendrait de faire évoluer la méthode de suivi en utilisant désormais des balises GPS. Le conservateur souligne que, bien que non prioritaire dans le PNA actuel, l'équipement des jeunes pourrait effectivement devenir nécessaire.

Le conservateur confirme la présence de deux couples de Vautour percnoptère au succès de reproduction variable.

Concernant l'éventuelle régulation d'ESOD (sangliers) au cours du plan de gestion à venir, il conviendra de s'assurer au préalable de constats de dégâts réels au sein ou à proximité de la réserve, de s'assurer de l'usage de la réserve par les individus et, le cas échéant, d'orienter la régulation vers des moyens doux en proscrivant le tir.

Au vu des objectifs du plans (66 opérations), les moyens financiers et humains actuels alloués à la gestion de la réserve sont insuffisants et ce problème de financement est récurrent depuis 1992.

Si la réserve est jugée efficace, les acteurs locaux ne la considèrent pas comme un outil du territoire et attendent des preuves de sa plus-value socio-économique. Des points de blocage sont constatés dont l'écobuage et la gestion des populations de sangliers.

Le CSRPN conseille d'échanger avec les CPIE qui ont développé des outils de médiation pour travailler sur les échanges dans les situations difficiles afin de sortir de situations d'impasses. Ces outils pourraient être utiles et mobilisés car le message scientifique seul ne suffit plus pour convaincre de l'importance de la réserve auprès des acteurs locaux.

En préambule de son avis, le CSRPN souligne le peu de résultats depuis la création de la réserve et s'inquiète de la lenteur pour obtenir des résultats au sein de la réserve malgré quelques avancées notables comme l'équarrissage, avec l'impression de voir se poser, depuis le premier plan de gestion (plus de 20 ans), les mêmes questions sans que les choses n'évoluent.

Le CSRPN N-A, par vote électronique qui s'est déroulé du 9 juillet au 2 août 2026 inclus, formule à l'unanimité un **avis favorable au plan de gestion 2026-2036 de la réserve naturelle nationale d'Ossau avec les recommandations suivantes** :

- réorganiser les fiches actions par thématique pour assurer une cohérence logique ;
- traduire le diagnostic d'ancrage territorial en actions concrètes de médiation efficace à destination des acteurs locaux afin de faire évoluer les postures ;
- renforcer la recherche sur le Vautour percnoptère, notamment sur les causes d'intoxication liées à son alimentation ;

- mettre en avant dans le plan de gestion 2026-2036 (plus centré sur le Vautour percnoptère) des objectifs de connaissances pour certains groupes comme les bryophytes, les lichens, les champignons ou encore les plantes vasculaires (en refaisant un inventaire complet qui permettra une comparaison avec celui fait il y a 20 ans) ;
- hiérarchiser les enjeux de conservation de la flore et fixer un objectif de réaliser une cartographie des végétations, indispensable pour un réel suivi de l'évolution des végétations ou de hiérarchisation) ;
- évaluer l'état de conservation des HIC.

Le CSRPN souhaite aussi que, à l'occasion du renouvellement du plan de gestion (en 2037), la méthodologie de hiérarchisation mise en place par le CSRPN soit appliquée à l'ensemble du patrimoine naturel, pour revoir et rééquilibrer/réévaluer (et donc justifier) les objectifs de cette réserve.

Le CSRPN interpelle l'État sur la pérennité financière et les moyens humains alloués aux réserves gérées par les Parcs Nationaux.

Le Président du CSRPN N-A

